

Travaux de mise aux normes de l'alarme incendie aux habitations De Courtrai

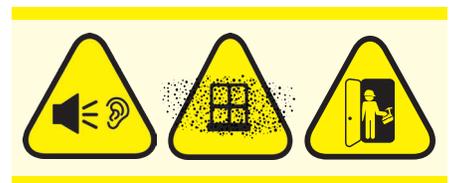


Dès la mi-mai, plus de 58 000 \$ seront investis dans des travaux majeurs aux habitations De Courtrai, situées au 4770, avenue De Courtrai. Les travaux visent notamment à moderniser et à mettre aux normes le système d'alarme incendie de l'habitation.

Les travaux s'échelonnent sur 6 à 8 semaines. Ils consisteront, entre autres, à installer un détecteur thermique, une lampe stroboscopique, deux avertisseurs sonores et un nouveau détecteur de fumée dans chaque logement. À la fin du chantier, des tests seront effectués afin

de vérifier le fonctionnement du système. Les travaux entraîneront quelques désagréments : du bruit, de la poussière ainsi qu'un va-et-vient des ouvriers dans l'immeuble.

Nous sommes conscients des inconvénients occasionnés par ces travaux et nous veillerons à ce qu'ils soient achevés le plus rapidement possible. Nous espérons ainsi améliorer votre sécurité et votre qualité de vie de manière durable. Nous vous remercions à l'avance de votre patience et de votre collaboration.



LA SÉCURITÉ À L'OFFICE

Plusieurs mesures ont été prises au cours des dernières années par l'Office afin d'assurer la sécurité des locataires dans les habitations. Mentionnons, entre autres, la tenue d'exercices d'évacuation en cas d'incendie, la formation des préposés à la sécurité des locataires en prévention des incendies dans les tours de 40 logements ou plus, la modification ainsi que le resserrement des mesures de contrôle pour l'accès aux immeubles. La mise aux normes des systèmes d'alarme incendie s'inscrit dans cette démarche.

AVEC VOUS, C'EST NATUREL

Une rencontre d'information a eu lieu le **25 avril** dernier aux habitations De Courtrai. **Danielle Lacroix**, agente de liaison, **Mouloud Raaf**, directeur de projets, et **Ève Cardinal**, chargée de communication, étaient sur place pour informer les sept locataires présents des travaux à venir.

EXPLICATION DES TRAVAUX

RÉNOVATION, RÉPARATION, AMÉLIORATION	POURQUOI	RÉSULTATS
 DANS TOUS LES LOGEMENTS 		
 <p>Un détecteur thermique sera installé près de la cuisine.</p>	<p>Le nouveau détecteur ne nécessitera plus de piles. Les nouveaux avertisseurs sonores et la lampe stroboscopique permettront d'alerter les malentendants en cas d'incendie.</p>	<p>Mise aux normes du système d'alarme incendie et sécurité accrue</p>
 <p>Une lampe stroboscopique sera installée de manière à être visible de toutes les pièces.</p>	<p>Les équipements seront reliés au panneau d'alarme incendie. Ce dernier est connecté au centre de coordination de la sécurité de l'OMHM qui préviendra les pompiers.</p>	
 <p>Deux avertisseurs sonores seront installés : un dans le corridor, le salon ou la cuisine et l'autre, dans la chambre à coucher.</p>		
 <p>L'avertisseur de fumée de chaque logement sera remplacé.</p>	<p>Le nouvel avertisseur de fumée sera installé près de la chambre à coucher dans votre logement.</p> <p>Il ne nécessitera pas de piles et ne sera pas relié au centre de coordination de la sécurité de l'OMHM. Ainsi, les pompiers ne seront pas automatiquement appelés pour de la fumée inoffensive.</p>	<p>Sécurité accrue</p>
DANS LES AIRES COMMUNES : CORRIDORS, CAGES D'ESCALIER ET SALLE COMMUNAUTAIRE		
 <p>Des détecteurs de fumée seront installés.</p>	<p>Les équipements seront reliés au centre de coordination de la sécurité de l'OMHM.</p>	<p>Sécurité accrue</p>

DÉROULEMENT DES TRAVAUX

- Les travaux débuteront dans les aires communes — cages d'escalier, corridors.
- Ils se poursuivront dans les logements, étage par étage. Les étages du haut seront les premiers à recevoir la visite des ouvriers.
- Dès la mi-juillet, lorsque l'ensemble des travaux sera terminé, une vérification du fonctionnement du système sera faite dans tous les logements.

Pour installer toutes les composantes du système d'alarme incendie, deux visites sont prévues pour chaque logement.

	Travaux	Durée
1^{re} visite	Installation des détecteurs de chaleur et de fumée et des avertisseurs (deux klaxons et une lampe stroboscopique).	1/2 journée
2^e visite	Désinstallation des anciens détecteurs et avertisseurs; vérification du fonctionnement des systèmes dans chaque logement.	1/2 journée

RÔLE DU LOCATAIRE — À VOUS D'AGIR

Vous pouvez aider au bon déroulement des travaux. La marche à suivre est la suivante :

- 1. Lisez l'avis général** qui sera affiché à l'entrée de l'immeuble **lorsque les travaux commenceront**.
- 2. Lorsqu'il sera temps pour les ouvriers d'entrer dans votre logement** pour y effectuer les travaux, **l'entrepreneur vous préviendra** et vous donnera un rendez-vous. **Assurez-vous** alors :
 - **d'être présent à la maison** au moment fixé par l'entrepreneur ou de **désigner une personne de confiance, un voisin ou un ami**, pour être présent à votre place.
- 3. Pour prendre rendez-vous**, l'entrepreneur pourra vous joindre de différentes manières :
 - un mot dans votre boîte aux lettres, un message par téléphone, une note sur la porte de votre logement... Nous vous demandons d'être vigilant et de surveiller ces avis!

Afin de permettre l'avancement des travaux, le travail d'équipe est essentiel. C'est pourquoi nous comptons sur votre présence et votre collaboration tout au long des travaux.
- 4. Si, pour une raison majeure ou imprévue**, vous ne pouvez être présent au rendez-vous fixé, nous vous demandons d'en **informer le plus rapidement possible les ouvriers**.

L'ÉQUIPE DE L'OMHM AUX HABITATIONS DE COURTRAI

ÉQUIPE LIÉE AUX TRAVAUX MAJEURS

- ◆ Agente de liaison :
Danielle Lacroix
- ◆ Directeur de projets :
Mouloud Raaf



EMPLOYÉS AFFECTÉS À VOTRE IMMEUBLE

- ◆ Préposé à l'entretien et aux réparations :
William Ponton
- ◆ Agente de location :
Nathalie Serré
- ◆ Organisatrice communautaire :
Alyne Dumas



L'ENTREPRENEUR

Guardex est l'entrepreneur qui coordonnera les travaux aux habitations De Courtrai. Les ouvriers travailleront du lundi au vendredi, entre 7 h et 17 h. Dans certains cas exceptionnels, cette plage horaire pourrait être prolongée si la bonne marche des travaux l'exigeait.

Dès 7 h, les ouvriers commenceront à installer leur matériel, mais les rendez-vous dans les logements ne seront fixés qu'à partir de 8 h.



PRÉVENTION SUR LE CHANTIER

Pour prévenir les accidents, tenez-vous loin des équipements de l'entrepreneur.

L'OMHM à votre service!

ENTRETIEN, RÉPARATIONS et EXTERMINATION
7 h à 23 h – 7 j/7



RÉPARATIONS URGENTES
ET SÉCURITÉ
24 h/24 – 7 j/7

514 872-OMHM (6646)



Office municipal
d'habitation
de Montréal

INFOCHANTIER est publié par le Service des communications et l'équipe Promotion du développement social de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

415, rue Saint-Antoine Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1H8
Téléphone : 514 872-6442

INFOCHANTIER vous informe sur les chantiers de travaux majeurs prévus dans votre immeuble.

INFOCHANTIER vous informe sur les chantiers de consultation qui sondent votre opinion.

INFOCHANTIER est publié parce que l'amélioration de la qualité de vie dans les immeubles nécessite l'engagement de tous : le personnel de l'OMHM, le personnel des entrepreneurs, et les locataires.

Rédaction et coordination
Ève Cardinal

Révision
Linguitech

Graphisme
Art & Graf inc.